

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1110030: entreprises de montage de ponts et charpentes métalliques

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 17/01/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 111).

Ce barème n'est pas applicable aux entreprises qui ressortissent à la commission paritaire de la construction et dont l'activité principale est la location de services et/ou de matériel pour l'exécution de tous travaux de levage, ou l'exécution de tous travaux de levage.

1. SALAIRES: MAJEURS

1.1. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h

Les salaires de base sont appliqués dans l'atelier et pour les déplacements, les salaires effectifs (= les salaires de base, majorés d'environ 18% à titre de prime de risque) au chantier.

1.1.1. SALAIRES HORAIRE: BASE

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	10.3163	10.7262
II Manoeuvre d'élite	10.5489	10.9678
III Manoeuvre spécialisé	10.8457	11.5030
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	11.1101	11.8170
V Spécialiste d'élite	11.3604	12.1139
VI Manoeuvre qualifié	11.7443	12.3290
VII Qualifié d'élite	11.9394	12.6431
VIII Qualifié d'élite	12.2360	13.0152
IX Brigadier	12.3349	13.1026
X Contremaître	13.0443	13.8647

1.1.2. SALAIRES HORAIRE: EFFECTIF

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	12.1864	12.6578
II Manoeuvre d'élite	12.4454	12.9629
III Manoeuvre spécialisé	12.8031	13.5882
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	13.1173	13.9694

V Spécialiste d'élite	13.4168	14.3330
VI Manoeuvre qualifié	13.8792	14.5713
VII Qualifié d'élite	14.1207	14.9611
VIII Qualifié d'élite	14.4609	15.4030
IX Brigadier	14.5947	15.5253
X Contremaître	15.4584	16.4270

2. SALAIRES: MINEURS

(% du salaire de l'ouvrier majeur de la catégorie professionnelle à laquelle les intéressés appartiennent)

Age	
<16	75%
16	80%
16,5	85%
17	90%
17,5	95%
18	100%